

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 Février 2020

L'an deux mille vingt, le sept Février, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. VANDEPUTTE Philippe, Maire.

Etaient présents : M. VANDEPUTTE Philippe, Mme JOLIVET Martine, M. Von DUNGERN Clemens, M. GASSE Roger, M. WEINLAND Robert, Mme CHAGNON Laetitia, Mme VARET Hélène, M. CHIALVO Michel.

Absents excusés : Mme DI FRANCESCO Josette a donné pouvoir à M. WEINLAND Robert, M. CHAPEL Antoine a donné pouvoir à M. VANDEPUTTE Philippe, M. HAZARD Germain.

Secrétaire de séance : Mme JOLIVET Martine

Lecture du compte rendu de la réunion du dernier conseil municipal du 8 novembre 2019 est faite et approuvée à l'unanimité.

I Préparation du budget

Le compte administratif et le budget seront votés après les élections municipales. Monsieur le Maire propose d'étudier le budget dans ses grandes lignes. Chaque conseiller municipal reçoit un exemplaire de l'édition de préparation du budget primitif 2020 sur lequel figure l'exercice précédent (budget prévisionnel et réalisé pour l'année 2019), et les propositions pour le budget 2020.

Tous les éléments n'étant pas connus à ce jour, cette proposition est un budget prévisionnel permettant aux conseillers de discuter des objectifs à retenir pour 2020.

Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire propose de voter les 3 taxes comme suit :

- ✓ Taxe d'habitation : 13.24 %
- ✓ Taxe foncière (bâti): 9.00 %
- ✓ Taxe foncière (non bâti): 36.17 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter cette proposition.

Le taux des 3 taxes est donc inchangé par rapport à 2019.

Votes des subventions aux organismes publics et privés

Monsieur le Maire propose de voter les subventions aux organismes privés et publics comme suivant:

- ✓ CCAS: 2 500.00 €
- ✓ AAVO: 10 000.00 €
- ✓ Amis de Chérence: 500.00 €
- ✓ Anciens Combattants: 250.00 €
- ✓ Foyer rural: 3 500.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

Vote de subvention Carte Scolaire Bus et IMAGIN"R"

Monsieur le Maire propose de financer les cartes des transports scolaires par la commune à hauteur :

- ✓ de 75 % du montant de la carte: IMAGINE" R" pour les scolaires et les étudiants.
- ✓ de 50 % du montant de la carte: Carte Scolaire Bus (CSB).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter cette proposition.

II Intercommunalité CCVVS

Renouvellement à l'adhésion au service commun d'instruction du droit des sols de la CCVVS-approbation de la convention.

- ✓ Vu l'article L422-8 du code de l'urbanisme supprimant la mise à disposition gratuite des services d'instruction de l'Etat pour toute commune compétente appartenant à des communautés de plus de 10000 habitants,
- ✓ Vu l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, donnant la possibilité à un EPCI de se doter de services communs non liés à une compétence transférée,
- ✓ Considérant que la CCVVS a créé, par délibération 2014-59 du 25 novembre 2014, un service commun d'instruction du droit des sols à titre gratuit pour les communes de son territoire,
- ✓ Considérant que, dans un souci de mutualisation des moyens, ce service commun sera situé au sein d'un pôle urbanisme avec le service d'instruction de la Communauté de Communes Vexin Centre,
- ✓ Considérant le renouvellement de la convention de service commun proposé aux communes du territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le renouvellement à l'adhésion à titre gratuit au service commun d'instruction du droit des sols de la CCVVS ;

Approuve les modalités organisationnelles et de fonctionnement de ce service, à savoir son regroupement en un pôle urbanisme avec le service d'instruction de la Communauté de Communes Vexin Centre;

Approuve le renouvellement de la convention de service mutualisé passé entre les communes membres et la communauté de communes Vexin Val de Seine.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations):

la demande de dissolution du syndicat des rus du Roy n'a pas pu être entérinée suite au refus de la commune de Vétheuil. A ce jour, la gestion du ruissellement des eaux n'est pas intégrée dans les compétences de l'intercommunalité au niveau de la GEMAPI.

MARPA

A ce jour 22 résidents occupent les logements de la M.A.R.P.A. qui est maintenant au complet. Lors de la dernière réunion du conseil d'administration, s'est posée la question des moyens de gestion pour l'avenir: soit on poursuit avec une société externe, soit la Communauté de Communes la prend à sa charge. Les discussions devront être reprises après les élections municipales.

SMIRTOM

La taxe par foyer n'augmente pas pour cette année. A partir de juillet 2020 tous les bacs à ordures ménagères ou à tri sélectif qui n'appartiennent pas au SMIRTOM ne seront pas ramassés. Les sacs poubelles posés à même le sol sont dorénavant interdits et ne seront plus ramassés. Cela va poser un problème pour toutes les résidences secondaires qui procèdent ainsi. Un rappel au règlement auprès de ces résidents sera fait.

CULTURE

Le donjon du château de la Roche Guyon sera ouvert au public fin février après une phase de travaux. Un projet de création d'une antenne du conservatoire de musique du Vexin est envisagé au château de la Roche Guyon.

Fibre Optique

Le village est éligible à la fibre. Certains habitants sont déjà connectés. Le Maire a adressé aux habitants un mail pour recenser les dysfonctionnements.

III Point sur les syndicats communaux

Gestion de l'eau potable Des études seront lancées par le syndicat de l'eau de Villers-en-Arthies pour l'amélioration de la qualité de l'eau.

SMEGVO (Syndicat Mixte Départemental Electricité Gaz télécommunication du Val d'Oise):

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du souhait du Comité syndical en date du 25 novembre 2019 de modifier les statuts et donne lecture de la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide:

- ✓ D'approuver les statuts proposés.
- ✓ Le syndicat se dote d'activités complémentaires telles que la coordination de groupements de commandes.
- ✓ La durée du syndicat est illimitée.
- ✓ Le siège du syndicat est fixé au campus du conseil départemental du Val d'Oise, 2 avenue du parc, CS20201 Cergy-Pontoise Cedex.
- ✓ Le comité syndical sera constitué de délégués titulaires et de délégués suppléants selon les modalités suivantes: - 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune (ou collectivité) de moins de 10.000 habitants
- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune (ou collectivité) à partir de 10.001 habitants;
- ✓ Des recettes supplémentaires sont possibles.
- ✓ Les fonctions du Receveur sont confiées à la Trésorerie Cergy Collectivités.

Comité syndical du PNR

- Révision de la Charte: La charte du PNR est en réécriture. Elle devrait être finalisée vers 2022-2023.

Le financement est de 250 000 €. Le parc va intégrer 20 communes des Yvelines au sud de la Seine.

- le plan vélo développé par les différents acteurs du Val d'Oise s'étend sur 900kms. Il est prévu 5 millions d'euros pour son extension.
- Le PNR a retenu 5 projets sur 12 présentés pour l'avenir du domaine de Villarceaux: un projet de rachat et quatre de gestion économique.

- Projet alimentaire pour les cantines de Cergy-Pontoise: un circuit court va être privilégié.
- Méthanisation : relance des études sur Saint- Clair- sur- Epte avec l'agence de l'eau.
- Concernant la Carrière CALCIA, le tribunal s'oppose à l'ouverture du projet de l'extension de la carrière. Il y a un risque de perte d'emplois.

CCAS

Depuis octobre dernier, Madame Jolivet s'occupe du dossier de demande d'APA et d'aide ménagère pour un couple de Chérence. Elle a fait appel à M. Fait, assistant social de l'antenne de Magny-en-Vexin pour l'aider à finaliser ce dossier. Celui-ci s'est déjà rendu chez les personnes concernées.

IV Points sur les travaux

RD 100 :Comptage et projet d'aménagement

Depuis la mise en place sur la RD 100 des panneaux signalétiques limitant la vitesse à 30 km/h et prévenant des contrôles radars, la gendarmerie a contrôlé 15 véhicules en décembre et 20 en janvier. Des infractions ont été constatées et verbalisées. Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avant- projet réalisé par le département d'un aménagement possible de la RD 100 Plusieurs réflexions sur l'aménagement de cette voie très fréquentée sont à retenir et à retravailler.

Réseau téléphonique SFR- Fibre Optique

La recherche d'emplacement pour l'implantation d'une antenne relais par SFR semble peu possible sur le territoire de la commune de Chérence. Aucune parcelle appartenant à la commune ne permet cette construction de 30m de haut. Il faudrait voir avec la commune d'Amenucourt si au niveau de la ferme du Chesnay il y aurait une possibilité.

Travaux logements communaux

Mme David a fait une demande de travaux dans le logement communal qu'elle occupe Sente du Bois Nourri et ce, pour des problèmes d'humidité. Monsieur le maire a demandé un devis qu'il attend.

AAVO - M. DAGORY

M.DAGORY souhaite utiliser une partie du terrain d'aviation pour pratiquer son activité de vol en montgolfière. Une réunion regroupant les différentes personnes (AAVO, le Maire) concernées s'est tenue en mairie le mardi 4 février. La demande de M. DAGORY est à l'étude.

Séance levée à 22 heures 56.

Le Maire
Philippe VANDEPUTTE